

Instructions

Veillez remplir le présent formulaire **Demande d'autorisation ou d'annulation d'un représentant** pour autoriser une personne à vous représenter et communiquer avec le ministère en votre nom pour des questions liées à votre demande d'établissement ou de mise à jour d'une pension alimentaire pour enfants. Le formulaire peut aussi servir à annuler une autorisation.

Renseignements importants

Vos renseignements personnels sont confidentiels. Pour qu'une autre personne (p. ex., votre conjoint ou conjointe, de fait ou non, ou un membre de votre famille) puisse communiquer avec le ministère au sujet de votre ou vos comptes, vous devez l'autoriser à le faire en remplissant les parties A, B et C du formulaire.

Si vous autorisez une personne à communiquer en votre nom avec le ministère, elle peut mettre à jour votre adresse ou numéro de téléphone, ou obtenir des renseignements au sujet de votre compte et des programmes auxquels vous participez. Cela peut être utile si vous êtes dans l'impossibilité de le faire vous-même.

Votre autorisation sera valide jusqu'à ce que vous l'annuliez. Vous pouvez annuler une autorisation en remplissant les parties A, B et D du formulaire.

Si vous désirez autoriser une différente personne, vous devez remplir un nouveau formulaire de demande pour mettre votre autorisation à jour.

Si vous avez besoin de plus de renseignements ou d'aide pour remplir le présent formulaire, composez sans frais d'interurbain :

Téléphone - 1-866-656-7753

TTY (Téléimprimeur) - 1-800-263-7776

Veillez envoyer par la poste votre formulaire dûment rempli et signé au :

Ministère du Procureur général
Service des pensions alimentaires pour enfants

33, rue King Ouest
CP 645
Oshawa ON L1H 8X1

Le site Web suivant renferme plus de renseignements sur le **Service des pensions alimentaires pour enfants** :

www.ontario.ca/pensionalimentaire

Réservé au ministère – Date de réception

Veillez remplir le présent formulaire pour autoriser une personne à vous représenter et communiquer avec le Service des pensions alimentaires pour enfants, administré par le ministère des Finances en votre nom pour des questions ayant trait à une pension alimentaire pour enfants. Veuillez lire les instructions.

Numéro d'identification

(le numéro unique qui vous a été attribué lors de l'enregistrement en ligne)

N° d'identification

A Renseignements sur le client/la cliente

Nom de famille		Prénom		Deuxième prénom	
Adresse postale					
Unité/App./Bureau		Numéro de rue		Nom de la rue	
Ville/Village		Province		CP/R.R./succ. postale	
Numéro de téléphone		Autre numéro de téléphone		Adresse électronique (le cas échéant)	

B Renseignements sur le(a) représentant(e)

Nom de famille		Prénom		Deuxième prénom	
Adresse postale					
Unité/App./Bureau		Numéro de rue		Nom de la rue	
Ville/Village		Province		Code postal	
Numéro de téléphone		Autre numéro de téléphone		Adresse électronique (le cas échéant)	

C Autorisation d'un représentant (Important : Le présent formulaire doit être signé pour que votre demande soit traitée)
 J'autorise la personne ci-dessus à me représenter et communiquer en mon nom avec le ministère des Finances pour des questions ayant trait à ma pension alimentaire pour enfants dans le cadre du Service des pensions alimentaires pour enfants.

Nom du (de la) client(e)		Signature du (de la) client(e)		Date (aaaa/mm/jj)	
--------------------------	--	--------------------------------	--	-------------------	--

D Annulation d'un représentant
 J'annule une autorisation antérieure qui permettait à la personne ci-dessus de communiquer en mon nom.

Nom du (de la) client(e)		Signature du (de la) client(e)		Date (aaaa/mm/jj)	
--------------------------	--	--------------------------------	--	-------------------	--

Avis de collecte : Les renseignements personnels recueillis peuvent être partagés avec ServiceOntario, le ministère des Finances (MFO), le ministère du Procureur général (MPG), le Bureau des obligations familiales (BOF), qui fait partie du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), et l'Agence du revenu du Canada (ARC), ainsi qu'avec le payeur et la personne bénéficiaire de la pension alimentaire aux fins de l'administration du Service et de l'exécution de la pension alimentaire. Tout renseignement personnel contenu dans l'Avis de calcul ou l'Avis de recalcul d'une pension alimentaire pour enfants peut également être rendu public lorsque le BOF exécute des obligations alimentaires. L'administration du service en ligne visant à établir ou recalculer une pension alimentaire pour enfants nécessite notamment qu'on détermine la pension alimentaire à partir des renseignements sur le revenu, qu'on envoie des lettres et des avis, et qu'on donne suite aux demandes de renseignements.

Le MPG est habilité à recueillir les renseignements en vertu des paragraphes 69 (6) et (8) de la *Loi sur le droit de la famille*. Le BOF est habilité à recueillir les renseignements en vertu de l'article 61 de la *Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*. Le MFO est habilité à recueillir, utiliser et divulguer les renseignements en vertu des articles 11.2 et 11.3 de la *Loi sur le ministère du Revenu*, qui autorise ce ministère à aider le MPG à administrer le service en ligne des pensions alimentaires pour enfants. Les renseignements ne seront utilisés et divulgués qu'aux fins de l'administration du service. Pour plus d'information sur cette collecte de renseignements, veuillez communiquer avec le Service des pensions alimentaires pour enfants, au 33, rue King Ouest, case postale 645, succ. A, Oshawa (Ontario) L1H 8X1, 1-866-656-7753.